

Enedis - DR Alpes

COMMUNE DE POISY
PLACE DE LA MAIRIE
74330 POISY

Interlocuteur :

Objet : **Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme**
GRENOBLE, le 05/02/2025

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis la demande d'instruction de l'autorisation d'urbanisme PA07421324X0004 concernant la parcelle référencée ci-dessous :

<u>Adresse :</u>	GERBASSIER 74330 POISY
<u>Référence cadastrale :</u>	Section AP , Parcelle n° 1.2.3.4.5.6.7.8.9.10.11.12.13.526
<u>Nom du demandeur :</u>	MACHADO THOMAS

Nous avons instruit cette demande sans disposer de la puissance de raccordement nécessitée par le projet. L'autorisation d'urbanisme concernant un immeuble, nous avons basé notre réponse sur l'hypothèse d'une puissance de raccordement globale du projet de 983 kVA triphasé.

Nous vous informons que, sur la base des hypothèses retenues pour notre analyse, le raccordement de ce projet au réseau public de distribution nécessite des branchements avec des travaux sur le réseau (extension avec création de postes DP).

Cette réponse est donnée à titre indicatif et est susceptible d'être revue dans le cas :

- de la non obtention des servitudes de passage éventuellement nécessaires ;
- de la non obtention des autorisations administratives ou de prescriptions administratives ;
- d'une évolution du réseau électrique depuis la date de la demande en objet ;
- d'une évolution de la demande du pétitionnaire (puissance, situation...).

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

|
Votre conseiller